

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 18 juillet 2024

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>			L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de juillet
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	22	
Date de la convocation : 28 juin 2024			
Date d'affichage : 28 juin 2024			
Vote : Pour : 22			
Contre : 0			
Abstention : 0			
			<b>Présents :</b> Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON
			<b>Présents par procuration :</b> Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND
			<b>Absent :</b> Alain BARRES
			<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE

OBJET : CREATION D'UNE COUR OASIS A L'ECOLE JJ TRILLAT

Demande de subvention Agence de l'Eau Loire-Bretagne appel à projet « RENATURATION VILLES ET VILLAGES »

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'année scolaire 2022-2023 le conseil des élèves, le conseil d'école et l'ensemble de l'équipe pédagogique ont entrepris la co-construction d'un projet de COUR OASIS.

Ce projet vise à végétaliser l'école pour favoriser son adaptation au changement climatique, désimperméabiliser massivement les sols pour une meilleure gestion de la pluviométrie, créer des aménagements pédagogiques pour l'école du dehors et lutter contre les îlots de chaleur.

Date de transmission de l'acte: 22/07/2024

Date de réception de l'AR: 22/07/2024

015-200071702-DE\_068\_2024-DE  
A G E D I

Concrètement le taux d'imperméabilisation sera plus que divisé par deux, avec un volume infiltré de 92% pour une pluie d'occurrence 10 ans, passant de 64m3 à 140m3 pour 24h.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivants, correspondant aux dépenses éligibles par les financeurs :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA.)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	157 627	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	100 831	Subvention	80%	80 665
Dépenses de fonctionnement (*)			DETR 2024	52 559	Subvention	20%	10 512
			FOND VERT 2024	52 559	Subvention	25%	13 140
							0
			<b>Total des ressources externes</b>				<b>104 316</b>
			<b>Autofinancement (total des besoins - ressources externes)</b>				<b>53 311</b>
<b>Total des besoins</b>	<b>157 627</b>		<b>Total des ressources</b>				<b>157 627</b>

Le projet global est donc prévu à 157 627.00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 80 665.00 € auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'appel à projet « RENATURATION VILLES ET VILLAGES ».
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération de demande de subvention du 10 avril 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)

Date de transmission de l'acte: 22/07/2024

Date de réception de l'AR: 22/07/2024

015-200071702-DE\_068\_2024-DE

A G E D I